SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
11 MARS 2020
A LA SOUS-PREFECTURE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95
Membres présents et représentés : 67

Le vendredi 28 février 2020 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 20 février 2020.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
Vu l'article 11 des statuts de l'EPAGE Largue, considérant que 54 Membres sont présents et 13 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/05/2020

Participation NON GEMAPI des Communes

Collège NON GEMAPI
Membres en exercice: 58
Membres présents et représentés: 46

Vu les articles 6 et 11 des statuts de l'EPAGE Largue,

Pour équilibrer le budget NON GEMAPI 2020,

Le Collège NON GEMAPI, DECIDE, à l'unanimité:

- d'augmenter la valeur du point de 774,67 € à 782,42 €, suivant le tableau ci-joint.
- d'augmenter la valeur du seuil de participation maximum des communes de 2,57 à 2,60€/habitant/an.

Ceci portant la cotisation moyenne par habitant de l'EPAGE à 1,67 € pour 2020

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 11.03.2020

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 09 mars 2020

Le Président,
Daniel DIETMANN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.